



# TÉLÉSIÈGE DÉBRAYABLE 6 PLACES 3 VALLÉES

|                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>PC12/ ATTESTATION RELATIVE AU RESPECT DES REGLES DE CONSTRUCTION<br/>PARASISMIQUE AU STADE DE LA CONCEPTION</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Art.R.431-16 e du code de l'urbanisme**

Les ouvrages concernés sont les bâtiments enveloppant les gares aval et amont du futur télésiège débrayable 6 places 3 Vallées.

- Le bâtiment en gare aval G1 se trouve sur la commune « Les Belleville ».
- Le bâtiment en gare amont G2 se trouve sur la commune « Les Belleville » et en grande partie sur la commune « Les Allues ».

Ci-après les 2 attestations valant PC12 pour les ensembles bâtis G1 et G2.

| Mission(s)                              |            |
|-----------------------------------------|------------|
| ATT_PS, VERIF_DOC, VERIF_SECURITE, VIEL |            |
| Nos références                          | Date       |
| A49T2603 (A49-T-2026-0002)              | 27/02/2026 |

## ATTESTATION DU RESPECT, AU STADE DE LA CONCEPTION, DES RÈGLES RELATIVES AUX RISQUES SISMQUES N°2

VAL THORENS BAT G2 DU TSD DES 3 VALLEES

|       |                                                            |                  |                                                          |
|-------|------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------|
| Envoi | SOC EXPLOI TELEPHER TARENTEISE<br>MAURIENNE - JURINE Bruno | Maître d'ouvrage | bjurine@valthorens.com                                   |
| Copie | DCSA - BLANDON Olivier - CHELAOUCHI Benjamin               | Maître d'oeuvre  | olivier.blandon@dcsa.fr /<br>benjamin.chelaouchi@dcsa.fr |

**Auteur(s):** Le chargé d'affaire, Laurent BOCH - L'ingénieur, Alexandre THOMAS

Le chargé d'affaire,  
Laurent BOCH



La présente attestation annule et remplace l'attestation Conception PS n°1 du 25/02/2026  
Motif : Modification du numéro de récépissé du permis de construire

## L'attestateur

La société BUREAU ALPES CONTROLES, Société par action simplifiée, au capital de 2 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 351 812 698, dont le siège social est situé à Annecy (74940)- PAE Les Glaisins-3, Impasse des Prairies, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du 07/11/2024, représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, Directeur Général, ayant donné pouvoir à BOCH Laurent en qualité de contrôleur technique au sens de l'article L.125-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

### Qualité de l'attestateur :

#### ☒ Contrôleur technique :

Nom : BOCH

Prénom : Laurent

Nom Commercial de la Société : Alpes Contrôles

Raison sociale : Bureau Alpes Contrôles

Numéro de SIRET ou SIREN : 351 812 698 00667

Numéro de l'agrément ministériel : Sans Objet

### Assurance souscrite par l'attestateur :

#### ☒ L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation :

Nom de la compagnie d'assurance : EUROMAF SA

Numéro de police : 7006693/S

Date de validité : du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

### Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie : 60 rue Thomas Edison

Complément d'adresse :

Code postal : 73200

Localité : GILLY SUR ISERE

Adresse électronique : albertville@alpes-controles.fr

Téléphone : 04 79 89 57 40

Emet la présente attestation pour le Maître de l'Ouvrage définit ci-dessous, en application de l'article L122-8-1° du Code de la Construction et de l'Habitation, selon les dispositions de l'Arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux.

## Les textes de référence

Article L. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

## Le maître d'ouvrage

### Identité :

#### - Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) : SA à conseil d'administration (s.a.i.)

Dénomination sociale : SOC EXPLOI TELEPHER TARENTEISE MAURIENNE

Numéro SIRET ou SIREN : 776220584 00028

### Adresse :

#### - Le maître d'ouvrage réside en France :

Numéro et libellé de la voie : 243 RUE DE LA LOMBARDE VAL THORENS

Complément d'adresse : LE GENEPI LES MENUIRES

Code postal : 73440

Localité : LES BELLEVILLE

### Contact :

Nom : Monsieur JURINE Bruno

Adresse électronique : bjurine@valthorens.com

Numéro de téléphone : +33 6 08 23 00 27

## Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'Attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt du permis de construire, le maître d'ouvrage remet à l'Attestateur qu'il a choisi :

### Pour les catégories de bâtiments autres que maisons individuelles :

- ☒ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- ☒ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- ☒ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.
- ☐ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- ☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- ☐ Autres documents fournis par le maître d'ouvrage :

Référence des documents utilisés :

Carnet de Plan numéro : VT225.2570000A

Rapport géotechnique G1 : RP 14559-1 ind B

Déclaration de permis de construire : numéro réceptionné de déclaration S06140PC000768377

## Le projet

### Identification du projet :

Numéro et libellé de la voie : TSD6 gare G2

Complément d'adresse :

Code postal : 73440

Localité : LES BELLEVILLE

Code INSEE de la commune : 73257

Numéro de permis de construire : S06140PC000768377

Date du dépôt de la demande de permis de construire : 02/03/2026

Date de délivrance du permis modificatif :

### Constats

- Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

☐ Oui ☒ Non

- La catégorie d'importance du bâtiment :

☐ Catégorie II

☒ Catégorie III

☐ Catégorie IV

- La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

☐ Zone 2

☒ Zone 3

☐ Zone 4

☐ Zone 5

- Type de projet :

☐ Construction d'une maison individuelle

☒ Autre construction neuve

☐ Extension horizontale

☐ Extension verticale

Superficie du projet (surface de plancher en m2) : 376,35

Nombre de niveau(x) : 1

■ Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

☒ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

☒ Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal « version 2014 ».

■ Information sur le sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : ☒ Oui ☐ Non

- Classe de sol en présence (selon EC8) : ☒ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ S1 ☐ S2
- Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

■ Les fondations du projet :

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) pour les fondations ?

☒ Oui ☐ Non

Date(s) de réalisation : 10/02/2026

## Conclusions

L'Attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf.liste ci-dessus) :

☒ Oui ☐ Non

L'Attestateur émet-il des réserves ?

☐ Oui ☒ Non

| Mission(s)                              |            |
|-----------------------------------------|------------|
| ATT_PS, VERIF_DOC, VERIF_SECURITE, VIEL |            |
| Nos références                          | Date       |
| A49T2603 (A49-T-2026-0002)              | 27/02/2026 |

## ATTESTATION DU RESPECT, AU STADE DE LA CONCEPTION, DES RÈGLES RELATIVES AUX RISQUES SISMQUES N°2

VAL THORENS BAT G1 DU TSD DES 3 VALLEES

|       |                                                                          |                  |                                                          |
|-------|--------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------|
| Envoi | SOC EXPLOI TELEPHER TARENTEISE<br>MAURIENNE - BALET Yoann - JURINE Bruno | Maître d'ouvrage | ybalet@valthorens.com /<br>bjurine@valthorens.com        |
| Copie | DCSA - BLANDON Olivier - CHELAOUCHI Benjamin                             | Maître d'oeuvre  | olivier.blandon@dcsa.fr /<br>benjamin.chelaouchi@dcsa.fr |

**Auteur(s):** Le chargé d'affaire, Laurent BOCH - L'ingénieur, Laurent BOCH

Le chargé d'affaire,  
Laurent BOCH



La présente attestation annule et remplace l'attestation Conception PS n°1 du 24/02/2026  
Motif : Modification du numéro de récépissé du permis de construire

## L'attestateur

La société BUREAU ALPES CONTROLES, Société par action simplifiée, au capital de 2 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 351 812 698, dont le siège social est situé à Annecy (74940)- PAE Les Glaisins-3, Impasse des Prairies, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du 07/11/2024, représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, Directeur Général, ayant donné pouvoir à BOCH Laurent en qualité de contrôleur technique au sens de l'article L.125-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

### Qualité de l'attestateur :

#### ☒ Contrôleur technique :

Nom : BOCH

Prénom : Laurent

Nom Commercial de la Société : Alpes Contrôles

Raison sociale : Bureau Alpes Contrôles

Numéro de SIRET ou SIREN : 351 812 698 00667

Numéro de l'agrément ministériel : Sans Objet

### Assurance souscrite par l'attestateur :

#### ☒ L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation :

Nom de la compagnie d'assurance : EUROMAF SA

Numéro de police : 7006693/S

Date de validité : du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

### Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie : 60 rue Thomas Edison

Complément d'adresse :

Code postal : 73200

Localité : GILLY SUR ISERE

Adresse électronique : albertville@alpes-controles.fr

Téléphone : 04 79 89 57 40

Emet la présente attestation pour le Maître de l'Ouvrage définit ci-dessous, en application de l'article L122-8-1° du Code de la Construction et de l'Habitation, selon les dispositions de l'Arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux.

## Les textes de référence

Article L. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

## Le maître d'ouvrage

### Identité :

#### - Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) : SA à conseil d'administration (s.a.i.)

Dénomination sociale : SOC EXPLOI TELEPHER TARENTEISE MAURIENNE

Numéro SIRET ou SIREN : 776220584 00028

### Adresse :

#### - Le maître d'ouvrage réside en France :

Numéro et libellé de la voie : 243 RUE DE LA LOMBARDE VAL THORENS

Complément d'adresse : LE GENEPI LES MENUIRES

Code postal : 73440

Localité : LES BELLEVILLE

### Contact :

Nom : Monsieur JURINE Bruno

Adresse électronique : bjurine@valthorens.com

Numéro de téléphone : +33 6 08 23 00 27

## Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'Attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt du permis de construire, le maître d'ouvrage remet à l'Attestateur qu'il a choisi :

### Pour les catégories de bâtiments autres que maisons individuelles :

- ☒ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- ☒ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- ☒ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.
- ☐ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- ☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- ☐ Autres documents fournis par le maître d'ouvrage :

Référence des documents utilisés :

Carnet de Plan numéro : VT225.2570000A

Rapport géotechnique G1 : RP 14559-1 ind B

Déclaration de permis de construire : numéro réceptionné de déclaration S06140PC000768377

## Le projet

### Identification du projet :

Numéro et libellé de la voie : TSD6 gare G1

Complément d'adresse :

Code postal : 73440

Localité : LES BELLEVILLE

Code INSEE de la commune : 73257

Numéro de permis de construire : S06140PC000768377

Date du dépôt de la demande de permis de construire : 02/03/2026

Date de délivrance du permis modificatif :

### Constats

- Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

☐ Oui ☒ Non

- La catégorie d'importance du bâtiment :

☐ Catégorie II

☒ Catégorie III

☐ Catégorie IV

- La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

☐ Zone 2

☒ Zone 3

☐ Zone 4

☐ Zone 5

- Type de projet :

☐ Construction d'une maison individuelle

☒ Autre construction neuve

☐ Extension horizontale

☐ Extension verticale

Superficie du projet (surface de plancher en m2) : 344.49

Nombre de niveau(x) : 1

■ Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

☒ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

☒ Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal « version 2014 ».

■ Information sur le sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : ☒ Oui ☐ Non

- Classe de sol en présence (selon EC8) : ☐ A ☒ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ S1 ☐ S2
- Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

■ Les fondations du projet :

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) pour les fondations ?

☒ Oui ☐ Non

Date(s) de réalisation : 10/02/2026

## Conclusions

L'Attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf.liste ci-dessus) :

☒ Oui ☐ Non

L'Attestateur émet-il des réserves ?

☐ Oui ☒ Non